

Le programme d'aujourd'hui

- ♦ 8h45 : école primaire Henri-Dunant à Saint-Denis. Stratégie de lutte anti-vectorielle - LAV ; présentation générale de la stratégie de LAV, signature par le préfet du plan ORSEC ARBORIVOSE ; présentation d'une séquence de prévention dans une classe ; visite d'un tronçon de ravine en présence d'une association ; présentation d'une procédure Alizés et rencontre avec les habitants
- ♦ 11h15 : mairie de Saint-Joseph. Présentation du contrat local de santé. Illustration de la territorialisation des actions de santé (diagnostic local de santé, démocratie sanitaire participative, co-construction d'une politique publique de santé à l'échelon local) ; signature du contrat local de santé
- ♦ 12h45 : CHU de Saint-Pierre. Visite du service de diabétologie. Centre hospitalier universitaire, pavillon B2
- ♦ 14h15 : Centre de recherche, ZAC OI, Saint-Pierre. Démonstration des nouvelles techniques de formation médicale en périnatalité par robots et par recours aux TIC
- ♦ 16h20 : Chemin du Grand Pourpier, Cambaie, Saint-Paul. Visite du projet du pôle sanitaire Ouest - PSO. Présentation du PSO et pose de la première pierre
- ♦ 19h00 : journal télévisé d'Antenne Réunion
- ♦ 19h30 : journal télévisé de Réunion 1ère

Les sages-femmes interpellent la ministre à son arrivée



La ministre a assuré que les sages-femmes changeront de statut (photo E.L.).

Mobilisées depuis quatre mois - comme en métropole - pour une meilleure reconnaissance de leur statut à l'hôpital, des sages-femmes de l'île ont interpellé la ministre de la Santé, Marisol Touraine, à sa sortie de l'aérogare Roland-Garros. "Sages-femmes en colère", ont-elles crié, abritées derrière des banderoles où on pouvait lire notamment "Roul Pa nou".

Sur ce sujet, la ministre de la Santé a déjà annoncé que le statut évoluera avec une revalorisation salariale et a affirmé sa volonté de poursuivre le dialogue. Le ministère a fixé comme échéance la fin mars afin qu'une solution soit trouvée. Les sages-femmes demandent notamment que les professionnels exerçant à l'hôpital puissent sortir de la fonction publique et obtenir le statut de praticien hospitalier, comme les médecins ou dentistes à l'hôpital.

La fonction hospitalière privée de CESU depuis quatre ans

Mais où sont passés les fonds des chèques emploi service universel (Cesu) dont auraient dû bénéficier les agents de la fonction publique hospitalière depuis 2010 ? Selon la CFDT santé, qui a interpellé en décembre 2012 l'ARS sur le sujet, c'est une enveloppe totale d'un million d'euros qui a échappé au personnel. "Normalement, 0,09 % de la masse salariale des hôpitaux auraient dû être versé pour la mise en place de ces chèques emploi service à partir de 2010. Soit un montant de 250 000 euros par an. Nous n'avons jamais constaté l'existence de ces versements", explique Expedit Lock-Fat, secrétaire général de la CFDT Santé. Ces chèques permettent aux membres de la fonction hospitalière de rémunérer des personnes pour des services comme la garde d'enfant, la crèche, le soutien scolaire, le ménage, le repassage... Toutes les activités de service à la

personne sont concernées. Les montants attribués varient de 100 à 300 euros en fonction du quotient familial du bénéficiaire. Ce dispositif rencontre un certain succès en métropole où 150 000 agents en ont bénéficié en 2013. Contactée hier, l'Agence régionale de santé confirme que les fonds destinés au Cesu ont bien été versés dès 2010 aux établissements de santé. Mais qu'en ont fait ces derniers ? Mystère. Normalement, ces fonds auraient dû être reversés au Comité de gestion des œuvres hospitalières de la Réunion (Coghor) qui devait ensuite développer le Cesu. "On est toujours dans l'attente de ces fonds. Ce sont les hôpitaux qui choisissent leur organisme collecteur", commente Camille Bonne, directeur du Coghor. Une manière élégante de renvoyer vers la direction du CHU, qui n'a pu donner suite à notre sollicitation hier.

En revanche, une réunion a eu lieu, hier midi, entre les représentants de la ministre Marisol Touraine, de l'ARS et de la CFDT. "On nous a confirmé que l'argent a été versé aux hôpitaux. Qu'est-il devenu ? Peut-être qu'il a été utilisé pour d'autres missions ou qu'il se trouve encore sur les comptes des hôpitaux. On souhaite en tout cas que les sommes de ces quatre dernières années puissent bénéficier aux agents", affirme Expedit Lock-Fat. Dans un premier temps, le Cesu pourrait être enfin mis en place dès cette année. "Le ministère nous a dit qu'il donnerait son accord. Mais on attend un cadrage écrit", ajoute le secrétaire général de la CFDT. En Martinique, le Cesu a déjà été mis en place depuis plusieurs années.

Jean-Philippe Lutton
jplutton@jir.fr